

Centre national des conférences

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'aurais peut-être une question de privilège moi aussi. Je ne veux pas revenir sur la vieille habitude qui consiste pour le premier ministre du pays à voyager par les moyens de transport de l'État, qu'il s'agisse du train, de l'avion ou du bateau, je m'en remets simplement à l'habitude consacrée.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Comme je le disais, je m'en tiens à l'habitude consacrée, mais je dois ajouter qu'il m'arrive d'emprunter les lignes commerciales quand je puis le faire sans incommoder le public, comme il m'arrive d'utiliser ma voiture. Ceci dit, je désire rappeler encore une fois que tous les députés, et même les conservateurs, empruntent les moyens de transport de l'État, c'est-à-dire les avions de la Défense nationale et ceux du ministère des Transports, et pas seulement pour se rendre dans leur comté. Je vois sur les premières banquettes conservatrices plusieurs députés qui se trouvaient à plusieurs occasions à bord d'avions de la Défense nationale allant outre-mer. Je puis les nommer, s'il le faut.

M. Bell: J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur, c'est aux tournées électorales en hélicoptères de l'Armée que nous nous opposons.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'en prie encore une fois les députés. Il me semble que cette discussion ne peut pas être constructive. Est-il nécessaire de poursuivre sur ce sujet?

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député invoque le Règlement et je dois bien sûr lui accorder la parole; mais je demanderais aux députés de faire avancer les travaux de la Chambre. J'ai l'impression que des affaires importantes nous attendent cet après-midi.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement n'est pas litigieux et n'a rien à voir à la motion que le premier ministre a commentée et qui a été rejetée. Je désire donner mon appui à la motion précédente présentée en vertu de l'article 43 du Règlement par un député de l'arrière-ban d'en face. Outre la majoration des allocations aux anciens combattants, va-t-il insister aussi pour que les anciens combattants de notre pays soient autorisés à porter leurs décorations lors d'événements officiels auxquels participent la Reine ou le Gouverneur général de notre pays?

● (1430)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement et du désir de la Chambre de traiter des améliorations apportées à la loi sur les anciens combattants, je dirai aux députés que le gouvernement est tout à

[M. Cossitt.]

fait disposé à saisir la Chambre de cette mesure législative dès demain et dans les jours à venir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Maintenant que la Chambre a disposé des rappels au Règlement, nous allons revenir aux motions.

* * *

LES CÉRÉALES**LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT DU COMMERCE DES GRAINS FOURRAGERS DU MANDAT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement de la Chambre en vue de proposer une motion sur une question urgente qui concerne l'apparente décision du gouvernement de saper, sinon d'émasculer la Commission canadienne du blé par son éventuelle politique sur les provendes, qu'il a annoncée et dont les termes sont équivoques. Je propose avec l'appui du député de Mackenzie (M. Korchinski), la motion suivante:

Que la Chambre envisage avec inquiétude la possibilité que les provendes ne relèvent plus de la Commission canadienne du blé et qu'elle ordonne au gouvernement de faire en sorte que cette éventualité ne se réalise pas.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le très honorable député propose la motion en vertu de l'article 43 du Règlement, qui exige le consentement unanime de la Chambre. Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'en conclus qu'il n'y a pas unanimité. La motion ne peut donc pas être mise en délibération. Le très honorable représentant veut-il invoquer le Règlement?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pu saisir ce que vous disiez, à cause du sentiment de défaite bien perceptible chez les ministériels aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le député d'Assiniboia invoque le Règlement pour la même raison.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, comme il n'existe aucune mesure législative à ce sujet et que le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) représente une région céréalière, comme de nombreux autres députés, notamment ceux de la Saskatchewan, je me demande si le gouvernement reviendrait sur sa décision à l'appel des motions, étant donné que le très honorable député de Prince-Albert a exposé une position contraire à la position officielle adoptée par le parti conservateur qui est conforme à celle du NPD en Saskatchewan.

M. l'Orateur: Je ferai remarquer au député qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais plutôt d'un débat.